

GARANTIE QUALITE - Pellet Lampiris

La société Lampiris Wood S.A., Rue St Laurent 54, B-4000 Liège (numéro du registre du commerce 0552 783 204) accorde une garantie de un (1) an sur votre poêle à pellet lorsque vous utilisez le pellet de la marque Lampiris.

Nous garantissons conformément aux conditions énoncées ci-après, pendant une période de un (1) an, votre poêle à pellet, à savoir les pellets de la marque Lampiris.

La présente garantie ne s'applique pas aux produits dont la date de livraison est antérieure au 1er juin 2016. Elle ne s'applique que sur le territoire de la Belgique.

La garantie s'applique exclusivement à condition que

1. la demande d'intervention soient en lien direct avec l'usage et la qualité du pellet Lampiris ;
2. le produit soit utilisé en conformité avec les spécifications du produit et du poêle ;
3. les services de réparation sur le poêle soient exclusivement exécutés par un techniciens disposant des compétences et agréments nécessaires, et après avoir obtenu un accord de principe par mail de Lampiris Wood S.A.;
4. le produit ne soit pas soumis à des contraintes de température ou d'humidité lors du stockage chez le client ;
5. le dernier entretien du poêle ait été effectué conformément à ce qui est prévu par le fabricant dans le manuel technique/la fiche technique/le manuel d'entretien ou d'utilisation de l'appareil concerné, et que l'entretien ait été effectué dans les délais et en suivant la périodicité prévue dans ces mêmes documents.

La garantie couvre uniquement les défaillances liées à l'utilisation du pellet Lampiris. Le demandeur devra prouver qu'il a bien utilisé le pellet Lampiris depuis exclusivement durant la période à l'origine de la défaillance. La durée de la garantie est de 1 an après la date d'achat du pellet.

Si, après examen du poêle et/ou des produits stockés, il devait s'avérer qu'un cas de défaillance relevant de la garantie s'est produit, il appartient, à l'appréciation du garant ou de la personne qu'il a mandaté, de réparer le produit défectueux, de livrer un produit d'une valeur équivalente ou de proposer une réduction du prix.

La présente garantie ne s'applique pas aux défaillances de poêle auxquels il a déjà été remédié dans le cadre de la garantie par un échange, une réparation ou une réduction de prix. Le délai de garantie ne recommence pas à courir avec l'accomplissement d'une obligation découlant de la garantie. Le traitement des cas de défaillance relevant de la garantie Lampiris est réalisé par l'intermédiaire exclusif d'intervenants validés au préalable et par écrit par Lampiris Wood S.A.

1. Tous les produits ou pièces de remplacement peuvent contenir des matériaux neufs ou réutilisés de valeur similaire à des produits ou des pièces neuves du point de vue performances et fiabilité. Le produit de remplacement peut différer du produit d'origine du point de vue de ses dimensions et du design. Les « matériaux réutilisés » sont des pièces ou des produits de rechange d'occasion ou rénovés qui ne sont pas neufs. Bien que de tels pièces ou produits ne soient pas neufs, leur état équivaut en termes de performance et de fiabilité à des pièces ou des produits neufs une fois rénovés ou remis en état. La fonctionnalité de tous les produits ou pièces de remplacement équivaut à celle du produit ou de la pièce à remplacer. Les produits ou pièces de remplacement ne présentent pas de vice de matière ni de défaut de fabrication pour la période de garantie restante applicable au produit qui est remplacé ou dans lequel il est monté.

2. Ne sont pas couverts par la garantie :

Tous les coûts engendrés dans le cadre de la réparation du défaut (au titre de la garantie) (tels que le transport du produit défectueux et du produit à réparer ou neuf, l'élimination, les trajets et temps de transport, les dispositifs de levage) ; ces coûts sont à la charge de l'acheteur ;

3. La garantie prend aussitôt fin si des modifications, réparations, travaux de maintenance ou dépannages sont entrepris par le client ou un tiers sur le poêle sans avoir l'accord écrit préalable du garant ou de l'installateur agréé.

4. La garantie prend aussitôt fin si le client utilise un pellet d'une autre marque que le pellet « Lampiris ».

5. Les droits à garantie légaux du client ne sont pas exclus, limités ou modifiés par les présentes conditions de garantie. En ce qui concerne la mise en œuvre de la garantie, et indépendamment de la raison juridique évoquée, notre responsabilité est uniquement engagée dans la limite de nos conditions générales de vente et de livraison dans leur version actuelle lors

de l'octroi de la garantie et qui peuvent être téléchargées sur le site Internet www.lampiris.be/garantie-qualite ou être envoyées au client sur demande. Est en outre exclue toute responsabilité en matière de dommages et intérêts.

6. Modalités d'exercice de la garantie :

En cas de difficultés constatées par le client suite à l'utilisation du pellet Lampiris, celui-ci fera appel au service Garantie uniquement par le biais d'un appel au 078/050 040.

Le client devra communiquer ses coordonnées et celles de l'installateur du poêle ou de la chaudière.

L'intervention technique sera effectuée par un technicien, soit validé au préalable par Lampiris lors de l'appel téléphonique, soit validé par mail par Lampiris en dérogation du processus ci-dessus.

Le client prendra à sa charge le coût de l'intervention technique. A l'issue de celle-ci, le technicien complètera une fiche d'intervention (reprise en annexe), dans laquelle il lui est demandé d'évaluer un certain nombre d'éléments. Sur base de ces éléments il sera déterminé par le technicien si l'intervention a bien pour origine principale la qualité du pellet Lampiris. Lampiris effectuera alors le remboursement au client de la facture d'intervention, après que le client lui aura fait parvenir ladite facture par mail ou par courrier, à l'adresse wood@lampiris.be ou Lampiris Wood, rue Saint Laurent 54 à 4000 Liège.

Par dérogation au principe ci-dessus et chaque fois que c'est possible, mais uniquement après accord écrit de Lampiris, une facture pourra être directement payée au prestataire de l'intervention technique.

Après chaque intervention demandée via appel au 078/050 040, une fiche d'intervention devra être transmise à Lampiris aux adresses reprises ci-dessus. Aucune prise en charge ne sera effectuée sans remise de ladite fiche, soit par le client, soit par le technicien

7. La présente garantie relève du droit belge. La juridiction compétente pour tout litige est Liège, Belgique.